REPUBLIQUE DU BENIN
Fraternitè-Justice-Travall

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT ******

Nº 34/2022/PR/SGG/CM/OJ/ORD



Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 19 octobre 2022, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République. Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

Création du Fonds de Développement des Arts et de la Culture.

L'action du Gouvernement dans le sous-secteur Culture vise l'émergence d'une véritable économie culturelle dans notre pays, source de richesse et d'emplois.

Cependant, malgré les ressources mises à la disposition du Fonds des Arts et de la Culture, cet objectif est loin d'être atteint. Pour remédier à ses contre-performances, il convient de mettre en place un mécanisme de financement de la culture et des arts plus souple et plus efficace.

C'est ce qui motive la création d'un compte spécial du Trésor dénommé « Fonds de Développement des Arts et de la Culture » en remplacement du Fonds des Arts et de la Culture qui est dissout.

Les décisions relatives au décaissement des ressources de ce Fonds seront prises, après avis des différents comités scientifique et artistique du secteur de la culture et des arts, sur la pertinence des projets soumis et leur cohérence avec le Programme d'Action du Gouvernement.

Ont été par ailleurs adoptés, au titre de ces mesures, les décrets portant :

- approbation des statuts modifiés de la Société béninoise de production d'électricité;
- approbation des statuts modifiés du Port autonome de Cotonou et nomination des membres de son conseil d'administration; puis
- nomination des membres du conseil d'administration de l'Agence béninoise de sécurité sanitaire des aliments.

II- Communications.

II-1. Contractualisation avec divers prestataires, dans le cadre du projet de construction de marchés urbains et régionaux (phase 2).

A la suite de la première phase qui a consisté en la construction de 20 marchés modernes dont la plupart sont achevés, cette deuxième phase concerne les marchés de Lokossa, Lalo, Covè, Kétou, Kandi, Ouaké, Péhunco, Savalou, Yénawa (marché aux poissons d'Akpakpa), Ganhi, St Michel, Xwlacomey, et Zoca. Elle intègre aussi les travaux d'extension des marchés de PK3 à Cotonou, de Guèma à Parakou, puis le réaménagement de celui de Ouando à Porto-Novo.

La prise en compte de ces nouveaux sites permettra de renforcer la dynamique de modernisation des infrastructures marchandes, en vue d'offrir un meilleur confort aux acteurs et usagers de ces lieux d'échanges commerciaux et, ainsi, de favoriser une accélération de l'aménagement urbain dans les localités d'implantation.

Le Conseil a donc autorisé la contractualisation avec des sociétés et cabinets qui devront conduire ces chantiers dans les conditions et délais prescrits.

II-2. Mesures d'urgence d'assistance aux sinistrés des inondations de 2022.

Des différents rapports et constats faits au niveau de l'Agence nationale de protection civile (ANPC), il ressort qu'à la date du 10 octobre 2022, quarante communes sont victimes d'inondations. Celles-ci sont classées en deux catégories. Une première de seize collectivités territoriales sévèrement affectées, ayant enregistré d'importants dégâts et une seconde de vingt-quatre dont les dégâts sont d'importance moindre.

En raison des difficultés qu'éprouvent les populations sinistrées, le Gouvernement a décidé de leur apporter les secours nécessaires, dans une approche innovante. Celle-ci consiste en la mise à disposition de ressources substantielles qui serviront à l'acquisition sur place puis à la distribution de produits alimentaires et non alimentaires, à la diligence d'un comité présidé par le Préfet du département, assisté des responsables des services déconcentrés de l'Etat et/ou communaux concernés.

III- Rencontres et manifestations internationales.

Le Conseil a autorisé la tenue à Cotonou, du Forum mondial sur la nutrition de l'enfant, du 24 au 27 octobre 2022.

IV- Mesures individuelles.

Les nominations suivantes ont été prononcées :

• A la présidence de la République :

Coordonnateur de la cellule stratégique de développement du secteur de l'électricité

Monsieur Edouard DAHOME

Directeur général de Bénin Tourisme

Monsieur Willy ROSIER

• Au ministère du Travail et de la Fonction Publique :

Conseiller technique à la Fonction Publique

Madame Christine AHOUANDJINOU ZINSOU

Conseiller technique à la Valorisation des Ressources humaines de l'Etat

Madame Faousiath Ayikè M. RAIMI

Directeur général de la Fonction Publique

Monsieur Cossi Eric AINANMON

Directeurs Départementaux du Travail et de la Fonction Publique comme suit :

Littoral

Monsieur Edgard DAHOUI

Zou

Monsieur Gérard Houénagnon TOKPO

Collines

Madame Gniré DAFIA YAROU.

Fait à Cotonou, le 19 octobre 2022,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,

Edouard OUIN-OURO.